

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mars 2024

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures 05, présidé par Madame Brigitte BRESCH, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique AIPERTO,

Messieurs les conseillers municipaux: Patrick ANGELMANN et Christian PRADIER

Madame la conseillère municipale Gyslaine DAHON donne pouvoir à Monsieur Christian PRADIER.

Madame la conseillère municipale Aline TOESCA donne Pouvoir à Monsieur Jean Pierre PIOLAT

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h .

Monsieur l'adjoint Dominique AIPERTO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 Février 2024

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 16 Février 2024 est approuvé à l'unanimité** des présents à ce dernier conseil

3°- Vote du Compte administratif 2023 de la commune.

Madame le Maire expose les grandes lignes du compte administratif 2023 au conseil municipal et en donne lecture par chapitre, et précise les d'investissements

Résultat de l'exercice 2023 :

DEPENSES :	- Section de fonctionnement :	664 321,43 €
	- Section d'investissement :	809 345,22 €
RECETTES :	- Section de fonctionnement :	687 387,31 €
	- Section d'investissement :	838 943,20 €

Résultat section de fonctionnement : 23 065,88 €

Résultat section d'investissement : 29 597,98€

Résultat de l'exercice : 52 663,86 €

Pour mémoire résultat à la clôture de l'exercice précédent :

section de fonctionnement: 374 122,18 €

section d'investissement: 243 499, 76 €

TOTAL : 617 621,94 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023

section de fonctionnement: 397 188,06 €

section d'investissement: 273 097,74 €

TOTAL : 670 285,80 €

Madame le Maire quitte la salle du conseil et Monsieur le premier adjoint procède au vote :
Le compte administratif pour l'année 2023 est adopté à l'unanimité .

3° - Approbation du compte de gestion du comptable public sur le budget de la commune.

Madame le Maire reprend la présidence de la séance et fait constater l'exacte correspondance du compte administratif de la commune avec le compte de gestion tenu par la trésorerie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la trésorerie pour l'exercice 2023.

4° - Admission en non valeur des titres de recettes de 2016 2017 et 2019 n'ayant pu faire l'objet de recouvrement . Après avoir épuisé toutes les voies d'exécution , le comptable public demande son admission en non valeur . Le montant total de ces titres se monte à **1 164,88€**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide de statuer sur l'admission en non valeur et dire que ces crédits seront inscrits au budget 2024

5° - Demande de Subvention pour la sécurité des fêtes.

Comme chaque année pour la fête patronale, la fête de la musique et le 14 juillet, des bals sont organisés et pour la sécurité de ces manifestations, il est exigé un « service de sécurité ». Comme chaque année , le conseil municipal doit autoriser le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 70 % du montant TTC des prestations. Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant des prestations	6 321,60 €
Subvention demandée 70%	4 425,12 e
Part Communale	1 896,18 €

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement à l'unanimité.

6° - Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en faveur des agents communaux

L'Etat a décidé par décret d'instaurer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les fonctionnaires territoriaux et d'en fixer les modalités . La décision de l'instaurer étant laissée aux collectivités territoriales. Cette prime ne peut concerner que les agents employés depuis juin 2022 jusqu'à juin 2023. La rémunération est prévue selon des modalités précises : un montant maximum pour chaque agent en fonction de sa rémunération et de sa quotité horaire .(de 800 € à 300 €)

Le comité social territorial, consulté a donné son accord le 12 mars 2024

Cette prime sera versée en une fois sur la paie du mois d'avril

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle maximum et décide d'inscrire ces crédits correspondants au Budget 2024

7° - Informations diverses.

1. Les Plus Beaux Villages de France vont officialiser l'adhésion et nous allons signer la charte le vendredi 19 avril : la visite du village et diaporama à la salle des fêtes sera suivie d'un apéritif pour la population en présence de Mr Juhel la CARF et des nombreux invités
2. Monsieur Dominique Aiperto informe que le monument des partisans est remis en état. Nous pourrons le 28 Avril recevoir de nouveau les familles des Italiens résistants.
3. Le Tunnel Saint Roch : En réunion pour la Sécurité du Tunnel Madame le Maire, appuyée par le 1^{er} Adjoint de Fontan a demandé de descendre le feu (côté Fontan) au bout de la ligne droite dans le sens Fontan-Saorge, sa place dans le virage étant dangereuse, et de mettre une boucle au sol plutôt qu'un radar, ce qui semble être plus précis.
4. Mr Fracassi fait un point sur les travaux : En ce qui concerne le chemin de sainte Croix les plis sont ouverts. Pour le jardin d'enfant, c'est en cours. Quant à l'Aire de Jeux, la CARF s'occupe de l'évacuation des eaux pluviales et un marché à bon de commande doit être réévalué pour l'aménagement proprement dit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18h 39.

Pour procès-verbal de séance, le secrétaire : Dominique AIPERTO

Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire : Brigitte BRÉSC



Brésc